

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

10/02/2017

Dossier complet le

10/02/2017

N° d'enregistrement

2017-4471

### 1. Intitulé du projet

Construction d'un nouveau crématorium

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Pompes funèbres publiques La Rochelle - Ré - Aunis

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Patrick LEROGNON, Directeur général

RCS / SIRET

15 3 8 8 0 3 6 1 0 0 0 1 2

Forme juridique

SA à conseil d'administration

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
48. Crématoriums	Toute création ou extension

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Les pompes funèbres publiques La Rochelle - Ré - Aunis ont souhaité aménager un nouveau crématorium, attenant à celui existant, en l'équipant de deux nouveaux appareils de crémation compatibles avec les nouvelles normes. Le bâtiment ancien sera réhabilité en bureaux.

Le crématorium est implanté en mitoyenneté avec le cimetière paysager dont les voies pourront être mises à profit pour un accès des véhicules funéraires au nouvel équipement.

La conception architecturale et paysagère du projet conciliera la perception d'une insertion en totale continuité avec le cimetière, tout en préservant une complète indépendance d'accès et de fonctionnalité pour les familles.

- Les surfaces non directement utilisées par des aménagements participeront à la préservation d'un environnement végétalisé de qualité, perçu depuis les locaux accessibles au public, salles de cérémonie en particulier.

- L'intégration paysagère du projet et la réflexion sur l'implantation des bâtiments devront être particulièrement développés par le concepteur-constructeur pour permettre de faire du crématorium un lieu de calme et de recueillement en cohérence avec l'image usuellement associée à ce type de lieu.

- Le parking se développant de part et d'autre de la voie d'accès permettra d'absorber les affluences exceptionnelles.

- Les bruits occasionnels associés aux activités voisines, ou les bruits plus récurrents et continus provenant de la rocade, constituent des nuisances qui seront traitées par un positionnement et une isolation spécifiques des locaux et des espaces sensibles.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de la construction du nouveau crématorium répondent à l'arrêté ministériel du 28 Janvier 2010 qui impose aux crématoriums de respecter de nouvelles normes avant Février 2018, basées sur de nouvelles valeurs maximales de rejets dans l'atmosphère, notamment pour les métaux lourds, les dioxines et furannes.

La construction d'un nouveau crématorium est rendu nécessaire car le crématorium actuel ne disposait pas des possibilités technico-économiques permettant le respect de ces valeurs limites d'émission dans l'air.

De plus, l'implantation et la conception du projet visent d'autres objectifs :

- Réduction des impacts pour les riverains conduisant à rendre les installations imperceptibles aux plans visuels et sonores.
- Création d'un contexte et d'une ambiance favorable à l'intégration dans le site et à l'accueil des familles (gestion différenciée des flux, ambiance de recueillement, fonctionnalité, transparence et ouverture visuelle vers les espaces paysagers, ...).
- Fonctionnalité des lieux et gestion des flux et des capacités adaptées en fonction de l'affluence aux cérémonies.
- Haute qualité environnementale des locaux, tant en ce qui concerne la nature des matériaux utilisés que la gestion thermique des locaux.
- Facilité d'exploitation des locaux et des équipements.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont séparés en 2 phases :

- Phase 1 : Création du nouveau crématorium sur des terrains actuellement non construits (pelouses), comprenant l'accueil et le hall d'entrée, deux locaux pour le stockage et le dépôt de cercueils, une salle de thanatopraxie, une salle d'introduction au local des fours avec sas d'entrée, une chaufferie ventilation, le local des fours (deux fours) et à l'étage le traitement des fumées (deux rejets), cinq salons funéraires, un espace funéraire, une salle de visualisation des urnes, une petite et grande salle de cérémonie (170 places assises extensibles sur le hall), un local électrique, des bureaux et des sanitaires.
- Phase 2 : Création de la continuité du nouveau crématorium, comprenant la déconstruction du bâtiment existant avec une salle de convivialité et un espace paysager.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, le crématorium accueillera les familles des défunts (parking de capacité suffisante et installations adaptées aux différentes attentes des familles).

Il comprendra deux salles de cérémonies modulables permettant d'accueillir 40 et 120 places assises.

Le crématorium sera équipé de 2 fours de crémation dont les capacités sont les suivantes :

- Capacité d'accueil de 500 kg (corps+cercueil).
- Temps de crémation d'environ 70 à 90 min.
- Nombre de crémations d'environ 6 à 8 par jour.
- Réalisation d'au minimum 1 000 crémations par an.



#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation préfectorale de création d'un crématorium

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Code de l'environnement : Procédure cas par cas - Etude d'impact

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface des parcelles du terrain du crématorium	13 400 m <sup>2</sup>
Surface des parcelles du projet d'extension	1 525 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rue de la Bergerie  
17 000 LA ROCHELLE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 46 ° 17 ' 46 " 15

Lat. -1 ° 18 ' 16 " 31

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est actuellement composé du crématorium existant et d'un espace vert (pelouse et alignement d'arbres).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la ville de La Rochelle, approuvé le 17 Novembre 2011 --> zonage NI  
SCOT de la communauté d'agglomération La Rochelle, adopté en 2011

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 Marais Poitevin à 2.2 km ZNIEFF de type 1 Pointe de Queille à 2.6 km
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ville La Rochelle Projet hors 100m du littoral et en continuité de la zone urbanisée.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE La Rochelle, approuvé le 27 Février 2014. Le site du crématorium est exposé à des niveaux sonores de 60 à 65 dB.



dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques littoraux, modifié le 27 Mai 2015. D'après le zonage du PPRL, le projet n'est pas concerné par les zones inondables par submersion marine.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE "Bassins des canaux du Curé, de Villedoux et de Marans à la Rochelle", classée le 11 septembre 2003
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site inscrit Cimetière Saint Maurice à 950m
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité : - ZPS Marais du Poitevin (FR5410100) à 1.4km du site - ZSC Marais Poitevin (FR5400446) à 1.4 km du site - ZPS Pertuis charentais - Rochebonne (FR5412026) à 2.2 km du site - ZSC Pertuis Charentais (FR5400469) à 2.2km du site
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des prélèvements d'eau potable. Les consommations sont estimées pour 30 à 50 personnes par jour. Le projet étant raccordé au réseau d'eau potable publique, ces consommations sont négligeables au regard de la consommation de la ville de La Rochelle (70
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux de construction seront amenés pour la construction du bâtiment.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte-tenu de l'éloignement du projet avec les zones d'enjeux environnementaux, de l'occupation du site (pelouses, alignement d'arbres et bâtiments), celui-ci n'est pas de nature à détériorer la biodiversité.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est classé en zone Ni du PLU de la Rochelle. Cependant, les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif sont autorisées. De plus, le secteur est déjà urbanisé et le site classé en tissu urbain continu d'après la banque Corine Land Cover 2012.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude d'évaluation des risques sanitaires a été réalisée par l'APAVE (pièce jointe). Cette étude démontre que l'impact sanitaire des installations du projet peut être considéré comme non significatif en termes d'effets chroniques à l'encontre des populations environnant (effets systémiques et cancérigènes).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des mesures de bruit ont mises en évidence que les fours du crématorium actuel étaient peu audibles lors de leur fonctionnement. Les niveaux du secteur du site sont influencés principalement par les bruits routiers provenant de la RN237 et par le trafic aérien lié à l'aéroport de La Rochelle - Ile de Ré.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des vibrations en dehors des périodes de chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des émissions lumineuses autres que celles habituellement engendrées par la situation du site en milieu urbain.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De par sa nature, le projet est susceptible de rejeter des polluants dans l'air. La construction de ce nouveau crématorium est imposée par la nouvelle réglementation qui abaisse le taux de rejet dans l'air. Il va donc dans le sens de réduction des émissions polluantes dans l'air et dans l'amélioration de la situation actuelle. L'étude des évaluations des risques sanitaires (pièce jointe) montre que l'impact sanitaire du projet peut être considéré comme non significatif en termes d'effets chroniques à l'encontre des populations environnant (effets systémiques et cancérigènes).
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera de nature à engendrer : - des rejets d'eaux pluviales qui seront directement évacués vers le réseau pluvial public. - des rejets d'eaux usées domestiques qui seront évacués vers le réseau d'assainissement des eaux usées public.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera de nature à engendrer des déchets : - en phase travaux : déblais d'excavation essentiellement. - en phase exploitation : déchets issus du traitement des effluents atmosphériques, déchets collectés sur le corps des défunts, déchets de type "ordures ménagères" liés au passage du public et des employés, déchets banals liés à la maintenance des installations et déchets divers classiques en quantité variable. Ces déchets seront stockés sur site dans des contenants appropriés puis évacués par des récupérateurs agréés.
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

La ville de La Rochelle comprend de nombreux projets ayant fait l'objet d'un dépôt de formulaire cas par cas pour étude d'impact ou d'une étude d'impact.  
La plupart de ces projets se situe sur les zones portuaires de la ville. Sur l'ensemble de ces projets, 5 d'entre eux seraient susceptibles d'avoir un impact cumulé avec le projet sur les rejets atmosphériques. Cependant, ces projets respectent la réglementation et les normes en vigueur sur les rejets atmosphériques et prévoient des mesures de réduction de ceux-ci. De plus, compte-tenu de la distance de ces 5 projets avec le projet, le cumul de cet impact est négligeable.  
Enfin, il est rappelé que le projet de création d'un nouveau crématorium a pour but de répondre à la réglementation qui prévoit la réduction des rejets atmosphériques.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte-tenu des éléments ci-avant, à savoir :

- Projet situé dans une zone déjà urbanisée. Le site comprend le crématorium existant et un espace vert (pelouse et alignement d'arbre). Le bruit des fours n'est pas perçu car le site est compris entre l'aéroport et une RN, sources de bruit important.
- Pas de sensibilité environnementale sur le site et aux alentours du projet. En effet, les plus proches ZNIEFF sont à plus de 2 km et les plus proches zones Natura 2000 sont à plus de 1.4km. Elles ne concernent pas les milieux existants sur le projet.
- Amélioration des rejets atmosphériques suivant la nouvelle réglementation, plus contraignante. En effet, le crématorium actuel ne permettra pas de répondre à cette nouvelle réglementation, d'où la nécessité de la construction d'un nouveau crématorium.
- Une évaluation des risques sanitaires a mis en évidence que le projet présentait des effets chroniques non significatifs à l'encontre de la population environnant.

Nous estimons que le projet de création d'un nouveau crématorium ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact au titre de l'article L122-1 du Code de l'Environnement.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Evaluation des risques sanitaires

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

*La Rochelle*

le,

*8 / 02 / 2017*

Signature





# 1 LOCALISATION DU SITE

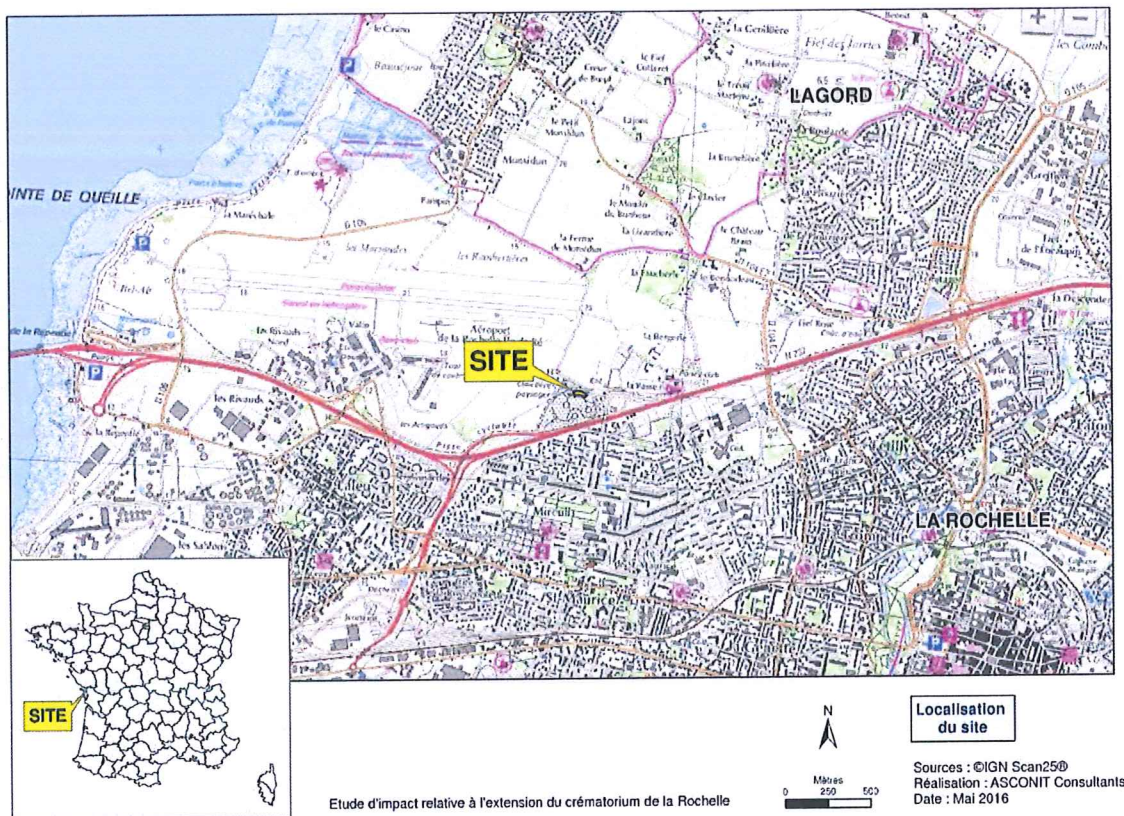


FIGURE 1 : LOCALISATION DU SITE (1/25000)

---

## PHOTOGRAPHIES DU SITE

---

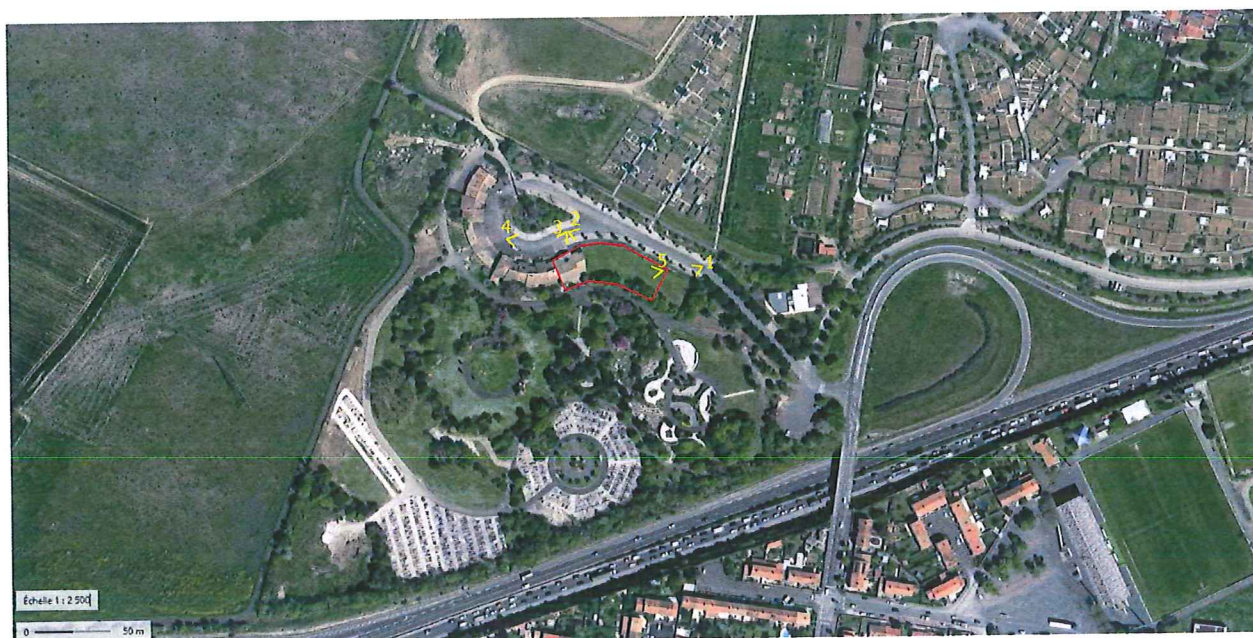


FIGURE 1 : VUE AERIENNE DU SITE ET LOCALISATION DES VUES (1/2500)





**FIGURE 2 : PHOTO - POINT DE VUE 1 (SOURCE : GOOGLE MAPS, MAI 2013)**



**FIGURE 3 : PHOTO - POINT DE VUE 2 (SOURCE GOOGLE MAPS, AOUT 2012)**



**FIGURE 4 : PHOTO – POINT DE VUE 3 (SOURCE GOOGLE MAPS, AOUT 2012)**



**FIGURE 5 : PHOTO – POINT DE VUE 4 (SOURCE GOOGLE MAPS, AOUT 2012)**





**FIGURE 6 : PHOTO — POINT DE VUE 5 (SOURCE CABINET MERLIN, MARS 2014)**




**CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UNE DESTINÉE PÉREMANENTE  
 À LA ROCHELLE - RUE DE LA BERGERIE**  
 SCHEFF FANIZZO / COCHARD / PLAGNIER / PLAGNIER / PLAGNIER  
 LA ROCHELLE - FRANCE

20 CONSTRUCTION GRAND OUEST / PHILIPPE TARDIS ARCHITECTE / JACQUES BERTH ARCHITECTE / ATELIER LANDSCAPE / ATE ENVIRONNEMENT / CORALTE INGENIERIE



**PLAN DE MASSE + VRD**  
 n°01  
 1/200

